

**L'an deux mille vingt et le vingt janvier à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : BRETHES Alain, GRAMOND Laure, LOCHE Bernard, LAPORTERIE Odile, DUPUY Sandrine, CARBILLET Dominique

Tout d'abord, Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Le droit de préemption sur les cessions de fonds commerciaux ou artisanaux
  - Adoption de la charte de proximité présentée par la DGFIP
- Le conseil municipal accepte ces ajouts.

Le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**I - INFORMATIONS DIVERSES**

1) C.C.C.T. :

- Commission services techniques.
  - o Déchets de venaison. Après un 1<sup>er</sup> point, la quantité évaluée n'est pas atteinte ce qui laisse supposer que tous les déchets ne sont pas déposés dans les 3 points de collecte créés.
  - o Fourrière. Capture de chiens errants fonctionne. Au-delà de 5 chiens, coût supplémentaire 280 € H.T./chien.
- Commission voirie. Globalement les élus estiment qu'il n'y a pas assez de travaux réalisés sur leur commune.
- Office de tourisme. Les offices Chalosse-Tursan et Pays des Luys (secteur d'Amou) se sont associés pour créer l'office du tourisme « Landes Chalosse » pour une meilleure visibilité. Il sera géré sous forme d'une société publique locale. Les élus regrettent la disparition du Tursan dans l'appellation.

2) Projet de Skate Park.

- Des devis sont établis. Le dossier est en attente ; le Conseil Départemental n'a pas communiqué sur les conditions de versement des aides allouées.

3) SYDEC.

- Présentation du rapport 2018.

4) Commerces

- Tabac-presse-jeux est fermé. Le gérant de la supérette est intéressé pour une reprise d'activités. Les formalités les plus difficiles à accomplir pour ce projet sont celles concernant le tabac, mais Mr le Maire a eu une réponse encourageante des Services des Douanes quant au maintien de cette activité sur la commune.
- Le local commercial où se trouvait le tabac va être vendu. Un projet d'ouverture d'un atelier d'artisanat d'art devrait voir le jour.

5) Charte de proximité, Finances Publiques. Mr le Maire présente au conseil municipal cette charte ; il l'accepte. Elle va dans le sens du label « Maison France Services » récemment obtenu par la Maison de Services au Public postale de Geaune.

## **II - DROIT DE PRÉEMPTION**

Le conseil municipal est favorable à ce que la commune ait un droit de préemption sur les cessions de fonds commerciaux ou artisanaux.

## **III - TRAVAUX**

1) Eglise. Le conseil municipal décide de réaliser les travaux sur :

- a. Tranche ferme : Chevet et façade sud
  - restauration des contreforts du chevet,
  - Restauration de la baie sud
  - Protection anti volatiles côté Sud et Est
- b. Tranche optionnelle : Façade Nord, toiture de la nef et chapelle Saint-Loup
  - Restauration de la façade Nord et des contreforts en partie basse,
  - Révision et nettoyage de la couverture de la nef,
  - Restauration des voûtains de la chapelle Saint-Loup
  - Mise en place de protection anti volatiles.

Estimation H.T. :

- Tranche ferme : 65 000 €
- Tranche optionnelle : 62 000 €.

Mr le Maire est autorisé à :

- solliciter les financeurs,
- lancer la consultation des entreprises,
- signer tout document se rapportant à cette décision.

2) Camping. Sont prévus le remplacement des pompes de relevage, la signalisation, la stabilisation de certains emplacements,.... Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Préfecture (DETR), à la Région Nouvelle Aquitaine et au Conseil Départemental des Landes.

3) Fibre optique. Réseau en cours de déploiement. Dossier à compléter.

4) Salle polyvalente. Les travaux de réfection de la toiture pour remédier aux infiltrations sont quasiment terminés.

## **IV - PERSONNEL**

Le personnel communal est appelé, dans le cadre de son emploi, à utiliser son véhicule personnel pour se rendre à des formations, des stages, des réunions d'information, des journées de préparation aux concours. Il peut également engager des frais de restauration et d'hébergement. Il précise que le **Centre National de Formation du Personnel Territorial** prend en charge certains de ces frais mais en partie seulement et sous certaines conditions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de prendre en charge ce solde sous condition que l'agent ait eu un ordre de mission, sur présentation de justificatifs et en appliquant des plafonds de remboursement. Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **V - ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de tous les candidats qui en feront la demande, gratuitement, les salles communales pour la campagne électorale.

## **VI - TOUR DES COMMISSIONS**

- Finances. La réunion d'examen du compte administratif est fixée au mardi 25 février à 19 h 00.
- Communication. Prochain bulletin en février.
- Jumelage. Réception d'une classe de CM1-CM2 de l'école Vauban de Village-Neuf du 20 au 26 juin. Ablitas : un nouveau contact sera pris après les élections municipales.

## **X - DIVERS**

1. Jardiéval. Réunion le 21/01 à 18 h 00 pour élection du bureau.
2. Chalib. La campagne de capture et castration est en cours.
3. Mr FERNANDES (route de Castelnau) doit adresser un courrier au président de la Communauté de Communes relatif à la perte de constructibilité d'une partie de son terrain.
4. Mr Jean-Louis LARRAT a été nommé délégué de l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur. Il aura pour mission de représenter l'association lors des cérémonies patriotiques.

La séance est levée à 20 h 30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles		BRÈTHES Alain	Excusé
LACOSTE Gilles		FLOUS Pierre	
ARRAGON Dominique		BAILLET Jean-Michel	
PLAÏNO David		LE LIARD Denis	
DUFAU Sandrine		GRAMOND Laure	Excusée
LOCHE Bernard	Excusé	LAPORTERIE Odile	Excusée
DUPUY Sandrine	Excusée	CARBILLET Dominique	Excusée
LARRAT Jean-Louis			